

# AQUATUBIN B

## FICHE TECHNIQUE

### DOMAINE D'APPLICATION

L'Aquatubin B sert au traitement des eaux chaudes et froides sanitaires, dans le domaine des eaux adoucies et agressives jusqu'à environ 25° fH.

### MODE D'ACTION

Les propriétés inhibitrices de corrosion de l'Aquatubin B sont dues à l'action des silicates, en formant une liaison protectrice avec le fer dissous.

### AVANTAGES

- Liquide prêt à l'emploi
- Stable
- l'Aquatubin B est constitué exclusivement de composant de qualité alimentaire.

### DOSAGE

L'Aquatubin B doit être injecté par l'intermédiaire d'un groupe de dosage proportionnel au débit d'eau. Le dosage de l'Aquatubin B est de 60 ml par m<sup>3</sup> d'eau à traiter.

### DONNÉES TECHNIQUES

Composition	Silicate (13% SiO <sub>2</sub> ) Alcalins
Densité [20°C]	1.14 g/ml
pH	> 12

## ANALYSES

Le contrôle analytique du traitement se fait par la mesure de la silice ajoutée.  
Conformément à la législation actuellement en vigueur, la teneur en silice ajoutée doit être inférieure à 10 mg/l.

**Kit- test Silicat**      **Art.Nr. 935.106**

## FORME DE LIVRAISON

Aquatubin B est livré en bidons plastiques jetables de 25 litres. Sur demande, nous livrons également de plus grands emballages.

## MANIPULATION

L'Aquatubin B doit être manipulé avec précaution en raison de son alcalinité. Le port de lunettes de protection, de gants et de vêtements de protection est indispensable.  
Les éclaboussures sur la peau et les vêtements doivent être lavées à grande eau. En cas de contact avec les yeux, il convient de rincer abondamment à l'eau et de contacter immédiatement un ophtalmologue.

## STOCKAGE

Conserver dans le récipient d'origine bien fermé. Protéger de la lumière directe du soleil et du gel.

La Durée de vie est de 2 ans

Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné et de notre expérience de longue durée.  
Ils sont donnés de bonne foi. Toutefois nous ne pouvons donner garantie que sur la qualité du produit livré par notre société, tout autres exigences ou recours sont exclu.